

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28792 Numéro SIREN : 824 521 173 Nom ou dénomination : RAM Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 91164



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

RAM Gestion S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
RAM Gestion S.A.S.
3, rue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

RAM Gestion S.A.S.

Siège social : 3, rue de Messine - 75008 Paris
Capital social : € 20 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'attention de l'Associée unique de la société RAM Gestion S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAM Gestion S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 6 mai 2022

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Désignation : RAM Gestion
 Adresse : 3 rue de Messine 75008 PARIS

Durée N : 12
 Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé	I	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement		AB	AC		
Frais de développement		CX	CQ		
Concessions, brevets, droits similaires		AF	AG		
Fonds commercial (1)		AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		
Avances, acomptes immob. Incorporelles		AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		AN	AO		
Constructions		AP	AQ		
Installations techniq., matériel, outillage		AR	AS		
Autres immobilisations corporelles		AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	AW		
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV	0	0
Créances rattachées à participations		BB	BC	0	0
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières		BH	BI		
TOTAL II	BJ	0	BK	0	0
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
En-cours de production de biens		BN	BO		
En-cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances, acomptes versés/commandes		BV	BW		
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)		BX	BY		
Autres créances (3)		BZ	CA	46	46
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)		CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	14 815	14 908
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)		CH	CI		
TOTAL III	CJ	14 860	CK	14 860	14 954
Frais émission d'emprunts à évaluer	IV	CW			
Primes remboursées des obligations	V	CM			
Ecart de conversion actif	VI	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	14 861	1A	14 861	14 954

Désignation : RAM Gestion

Rubriques		31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé :)	DA	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	(7 277)	(4 584)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 964)	(2 693)
<i>acompte sur dividendes</i>			
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	10 759	12 723
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 102	2 231
Dettes fiscales et sociales	DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL IV	EC	4 102	2 231
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	14 861	14 954

Désignation : RAM Gestion

Rubriques	France		Exportation			31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production - biens	FD		FE		FF		
vendue - services	FG		FH		FI		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ		FK		FL		
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP		
Autres produits (1) (11)					FQ		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				FR		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	(1 965)	(2 684)
Impôts, taxes et versements assimilés					FX		(9)
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales (10)					FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA		
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE		0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II				GF	(1 965)	(2 693)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 965)	(2 693)
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ	0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V				GP	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI				GU		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	0	0
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(1 964)	(2 693)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII				HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII				HH		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices				X	HK		
Contribution à l'IS							
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	0	0
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	(1 965)	(2 693)
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)					HN	(1 964)	(2 693)

COMPTES ANNUELS

RAM GESTION SAS

EXERCICE 2021

ANNEXE

TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS	4
1.1. Présentation de l'activité	4
1.2. Faits marquants	4
1.3. Evènements <i>post</i> clôture.....	4
2. CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021	5
2.1. Répartition du capital	5
2.1.1. Capital Social	5
2.1.2. Primes et report à nouveau	5
2.2. Variation des capitaux propres	6
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	7
3.2. Immobilisations financières	7
3.3. Créances	8
3.4. Conversion des monnaies étrangères	8
3.5. Intérêts et commissions	8
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	9
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
4.2. Immobilisations financières	9
4.3. Créances auprès de la clientèle.....	9
4.4. Autres créances	9
4.5. Valeurs mobilières.....	9
4.6. Disponibilités	10
4.7. Charges constatées d'avance	10
4.8. Ecart de conversion	10
5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	11
5.1. Capitaux propres	11
5.2. Provisions	11
5.3. Dettes	11
5.3.1. Emprunts et dettes financières diverses.....	11
5.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
5.3.3. Dettes fiscales et sociales.....	11

5.3.4. Autres dettes	11
5.4. Produits constatés d'avance	12
5.5. Ecart de conversion	12
6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	13
6.1. Revenus d'exploitation.....	13
6.1.1. Prestations.....	13
6.1.2. Autres produits.....	13
6.2. Produits financiers.....	13
6.3. Produits exceptionnels	13
6.4. Charges d'exploitation	13
6.4.1. Autres achats et charges externes	13
6.4.2. Impôts, taxes et versement assimilés	14
6.4.3. Frais de personnel	14
6.4.4. Amortissements et provisions.....	14
6.4.5. Autres charges.....	14
6.5. Charges financières	14
6.6. Charges exceptionnelles.....	14
6.7. Participation des salariés.....	14
6.8. Impôts sur les sociétés	14
7. AUTRES INFORMATIONS.....	15
7.1. Identité société mère	15
7.2. Passif social.....	15
7.2.1. Effectifs moyens	15
7.2.2. Indemnités de fin de carrière	15
7.3. Honoraires de CAC	15
7.4. Engagements hors bilan	15
7.5. Echancier des créances et dettes	16

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

1.1. Présentation de l'activité

Notre Société est une filiale à 100% de Rothschild & Co Gestion.

1.2. Faits marquants

La priorité du Groupe RMM depuis le début de la crise liée à la COVID-19 est la sécurité et le bien-être des collaborateurs et les besoins de ses clients. RMM et ses filiales ont maintenu un système de travail à distance pour la grande majorité des collaborateurs sans impact majeur sur la productivité. Par ailleurs, le Groupe RMM a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19.

Dans ce contexte, l'impact global sur le chiffre d'affaires est non significatif. Les surcoûts liés à cette crise sanitaire (distanciation sociale et mesures d'hygiène renforcées), compensés par des économies (déplacements) n'impactent pas le résultat opérationnel significativement.

1.3. Evènements *post* clôture

Aucun évènement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2021 n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2022.

2. CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021

2.1. Répartition du capital

2.1.1. Capital Social

Le capital est composé de 200 actions de 100 euros de valeur nominale.

Rothschild & Co Gestion 200 actions

Total : 200 actions

	2020	2021
<u>Capital social :</u>	20 000	20 000

2.1.2. Primes et report à nouveau

Primes d'émission, de fusion, d'apport :
Néant

Réserve légale :
Néant

Autres réserves :
Néant

<u>Report à nouveau :</u>	2020	2021
Report à nouveau :	-4 584	-7 277

Acomptes sur dividendes :
Néant

2.2. Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Primes	RAN	Acompte sur dividendes	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2020	20 000	-	-	-4 584	-	-2 693	12 723
Affectation de résultat				-2 693		2 693	-
Résultat au 31 décembre 2021						-1 964	-1 964
Capitaux propres au 31 décembre 2021	20 000	-	-	-7 277	-	-1 964	10 759

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 et L123-13 du code de commerce.

Les comptes annuels sont présentés en euros.

Aucun changement comptable n'est intervenu durant l'exercice au sens de l'article 832-2 du PCG.

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Agencements, installations	7 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	1 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 7 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

3.2. Immobilisations financières

Les titres immobilisés :

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés sont évalués selon les règles générales d'évaluation énoncées aux articles 213-1 à 213-8 du PCG.

Les titres immobilisés sont donc comptabilisés à leur coût d'acquisition.

- *Titres de participation :*

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

- *Titres évalués par équivalence :*

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive peuvent être évalués par équivalence. La valeur d'équivalence des titres d'une société contrôlée de manière exclusive est égale à la quote-part des capitaux propres correspondant aux titres, augmentée du montant de l'écart d'acquisition rattaché à ces titres. Les capitaux propres concernés sont les capitaux propres retraités selon les règles de la consolidation avant répartition du résultat et avant élimination des cessions internes à l'ensemble consolidé.

- *Titres immobilisés de l'activité de portefeuille*

À toute autre date que leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués titre par titre à une valeur qui tienne compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui soit fondée, notamment, sur la valeur de marché.

- *Autres titres immobilisés*

À la clôture de chaque exercice, la valeur actuelle des titres immobilisés, autres que les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), est estimée :

- pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

Par dérogation aux articles 511-2 et 512-1, les plus-values et moins-values de cession de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont comptabilisées, selon le cas, en produit ou en charge.

Par exception à la règle d'évaluation élément par élément définie à l'article 214-21, en cas de baisse anormale et momentanée des titres immobilisés, cotés, autres que les titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), l'entité n'est pas obligée de constituer, à la date de clôture de l'exercice, de dépréciation à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres. Il n'est pas constitué de dépréciation sur les titres qui font l'objet d'opérations de couverture.

3.3. Créances

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

3.4. Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change officiels à la date de fin d'exercice. Les positions sont réévaluées chaque mois en appliquant les cours de change en vigueur à ce moment. Les transactions en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

3.5. Intérêts et commissions

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata *temporis*.

En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon les critères :

- la date d'exigibilité ;
- la date d'encaissement ;
- les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata *temporis* sur la durée de la prestation rendue, celles qui concernent les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-03.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant

4.2. Immobilisations financières

Participations au 31/12/2021 :

RAM Gestion détient un titre de Rothschild & Co Asset Management Europe d'une valeur de 0,01euro.
La créance rattachée à ce titre est de 0.30 euros pour l'exercice 2021.

Autres titres immobilisés :

Néant

Prêts :

Néant

Autres immobilisations financières :

Néant

4.3. Créances auprès de la clientèle

Néant

4.4. Autres créances

	2020	2021
Comptes fournisseurs débiteurs :	46	46
Total	46	46

4.5. Valeurs mobilières

Néant

4.6. Disponibilités

	2020	2021
Compte courant R.M.M. :	14 908	14 815
Total	14 908	14 815

4.7. Charges constatées d'avance

Néant

4.8. Ecart de conversion

Actif :

Néant

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Cf point 2.

5.2. Provisions

Néant

5.3. Dettes

5.3.1. Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts subordonnés et intérêts courus :

Néant

Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit :

Néant

Emprunts, dettes financières diverses, associés :

Néant

5.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2020	2021
Fournisseurs divers - factures non parvenues :	2 231	4 102
Total	2 231	4 102

5.3.3. Dettes fiscales et sociales

Néant

5.3.4. Autres dettes

Néant

5.4. Produits constatés d'avance

Néant

5.5. Ecart de conversion

Passif :

Néant

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Revenus d'exploitation

6.1.1. Prestations

Néant

6.1.2. Autres produits

Néant

6.2. Produits financiers

Les dividendes reçus des participations sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en produits financiers. Ils sont enregistrés en produits financiers pour 0.30 euros en 2021 contre 0.19 euros en 2020.

6.3. Produits exceptionnels

Néant

6.4. Charges d'exploitation

6.4.1. Autres achats et charges externes

	2020	2021
Matières et fournitures :	203	-
Honoraires :	360	48
Honoraires des commissaires aux comptes (contrôle légal) :	1 871	1 871
Autres charges d'exploitation :	250	46
Total	2 684	1 965

6.4.2. Impôts, taxes et versement assimilés

	2020	2021
Autres :	9	-
Total	9	-

6.4.3. Frais de personnel

Néant

6.4.4. Amortissements et provisions

Néant

6.4.5. Autres charges

Néant

6.5. Charges financières

Néant

6.6. Charges exceptionnelles

Néant

6.7. Participation des salariés

Néant

6.8. Impôts sur les sociétés

Néant

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Identité société mère

Néant

7.2. Passif social

7.2.1. Effectifs moyens

Néant

7.2.2. Indemnités de fin de carrière

Néant

7.3. Honoraires de CAC

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice relatifs aux services autres que la certification des comptes et à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.833-14 du code commerce sont les suivants :

- Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes (tva non déductible incluse) : 1 871 euros.
- Honoraires comptabilisés au titre des services autres que la certification des comptes (tva non déductible incluse) : 0 euros.

7.4. Engagements hors bilan

Néant

7.5. Echancier des créances et dettes

CREANCES ET DETTES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
CREANCES				
Débiteurs divers	46	46		
TOTAL DES CREANCES	46	46	-	-
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 102	4 102		
TOTAL DES DETTES	4 102	4 102	-	-

RAM Gestion

Société par actions simplifiée au capital de € 20 000

3, rue de Messine 75008 Paris

824 521 173 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mai, à dix heures, le soussigné Monsieur Alexandre de Rothschild, agissant en qualité de Président dûment habilité à l'effet de représenter la société Rothschild & Co Gestion, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3, rue de Messine – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 537 770 943, associé unique de RAM Gestion (ci-après "l'Associé Unique") :

1) rappelle être appelé à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions à caractère ordinaire :

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA,
- non-renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG Audit FS I,

Décision à caractère extraordinaire :

- refonte des statuts de la Société,

2) reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (incluant les comptes annuels),
- le projet des décisions,

3) constate que KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement informé par courrier électronique en date du 10 mai 2022,

4) adopte les décisions suivantes :

Décisions à caractère ordinaire

Première décision – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, ayant pris connaissance des termes :

- du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir une perte de 1 964,36 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

prend acte de l'absence de charges visées à l'article 39 (4) du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et

donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Deuxième décision – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Affectation du résultat de l'exercice 2021	
Résultat de l'exercice 2021	(1 964,36) €
Report à nouveau antérieur	(7 276,59) €
Bénéfice distribuable	(9 240,95) €
Affectation :	
- Report à nouveau	(9 240,95) €
Total	(9 240,95) €

La perte de 9 240,95 € est portée au report à nouveau.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision – Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quatrième décision – Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, prend acte de l'arrivée à son terme du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA et décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'aux décisions de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cinquième décision – Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG Audit FS I

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, prend acte de l'arrivée à son terme du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG Audit FS I et décide de ne pas le renouveler conformément à l'article L 823-1 alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Décision à caractère extraordinaire

Sixième décision – Refonte des statuts de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les adapter aux dernières évolutions législatives et réglementaires, et notamment au Décret n°2019-1118 du 31 octobre 2019 relatif à la dématérialisation des registres, des procès-verbaux et des décisions des sociétés, et adopte article

par article, puis dans son ensemble, le nouveau texte des statuts de la Société dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DocuSigned by:

70EABC969E78429...

Rothschild & Co Gestion

Par : Alexandre de Rothschild, Président.